



**DEMANDE DE CONTRÔLE DE
CONCEPTION
D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF (ANC)
INSTALLATION NEUVE OU RÉHABILITÉE**

ANC 02**CADRE RÉSERVÉ A LA MAIRIE**

Dossier reçu en mairie le : Numéro de DP (extension habitation) :

Numéro de PC : Numéro de PA :

CADRE RÉSERVÉ AU SPANC

Dossier reçu au SPANC le : N° dossier SPANC :

Nature du projet : ☐ Permis de construire ☐ Permis d'Aménager☐ Déclaration Préalable ☐ Réhabilitation**COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE**TITRE : ☐ Monsieur ☐ Madame Date de naissance ou n° SIRET (champ obligatoire) :

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

TEL : MAIL :@ :
(fixe et/ou port.)**COORDONNÉES DU CONCEPTEUR DU PROJET (ARCHITECTE, MAÎTRE D'ŒUVRE...)**

RAISON SOCIALE :

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

TEL : MAIL :@ :
(fixe et/ou port.)**SITUATION DU PROJET****Localisation**

ADRESSE : BAT, ESC, APT, ETAGE... :

CODE POSTAL : COMMUNE :

REFERENCES CADASTRALES: SECTION(S)..... NUMERO PARCELLE(S) :

TYPE DE ZONAGE : ZONE DE PREVENTION DES RISQUES: OUI ☐ NON ☐

TYPE DE CONSTRUCTION (PAVILLON, COLLECTIF, COMMERCES...) :

TYPE D'HABITATION : ☐ PRINCIPALE ☐ SECONDAIRE TEMPS D'OCCUPATION : MOIS/ANNEE

NOMBRE PIÈCES PRINCIPALES : NOMBRE DE CHAMBRES ET BUREAUX :

NOMBRE D'OCCUPANTS :

TerrainSuperficie du terrain : m² Superficie disponible pour l'ANC :m²Le terrain est-il desservi par un réseau d'eau potable ? OUI ☐ NON ☐Si non, préciser : ☐ puits ☐ autres :Pente : ☐ faible (<5%) ☐ moyenne (entre 5 et 10%) ☐ forte (>10%)Présence d'un captage (puits ou forage) sur ou à proximité du terrain ? OUI ☐ NON ☐Est-il destiné à la consommation humaine ? ☐ OUI ☐ NON

Si le puits est situé à moins de 35 mètres du dispositif envisagé, joindre l'attestation sur l'honneur dûment complétée et signée. De plus, tout captage doit faire l'objet d'une déclaration en mairie conformément à l'Article L2224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DESTINATION DES EAUX PLUVIALES☐ Rejet en surface (fossé, ...)☐ Infiltration sur la parcelle☐ Rétention (cuve, mare, ...)☐ Autre, préciser :

Rappel : le rejet des eaux pluviales vers l'assainissement non collectif est interdit. Il doit être géré séparément des eaux usées et à l'intérieur de la parcelle.

PIÈCES A FOURNIR IMPÉRATIVEMENT (à la présente demande)

☐ **Un exemplaire de l'Etude de définition de la filière d'assainissement conforme au cahier des charges du SPANC* comprenant :**

☐ Une étude de sol avec localisation des sondages, coupe du sol, test de perméabilité☐ Une étude des contraintes de la parcelle (superficie disponible, pente, etc...)☐ La description (coupe, profil) et le dimensionnement de la filière (collecte, prétraitement, traitement, rejet)☐ Les notices du constructeur précisant le mode d'utilisation et d'entretien des ouvrages☐ Un plan de situation de la parcelle au 1/25000^{ème}☐ Un plan de masse du projet de l'installation au 1/500^{ème} sur base cadastrale☐ Un plan en coupe de la filière et de l'habitation (recommandé)☐ **Le présent formulaire dûment complété, daté et signé**

☐ **Le règlement de la redevance instaurée par le SPANC pour le contrôle de conception (chèque à l'ordre du Trésor Public ou paiement en espèces uniquement au SPANC, 19 rue Jean-Louis Chanoine à DREUX)**

☐ Le cas échéant, **une autorisation de rejet et/ou de servitude de passage en domaine privé**☐ Le cas échéant, **une attestation sur l'honneur** si présence d'un puits à moins de 35 m du dispositif

*** disponible sur le site internet de l'Agglo du Pays de Dreux**

DISPOSITIF D'ANC ENVISAGÉ**Prétraitement**Les eaux ménagères et les eaux vannes sont-elles prétraitées séparément ? OUI ☐ NON ☐☐ Fosse toutes eaux :m³☐ Autre (préciser) :☐ Relèvement éventuel par une pompe vers le dispositif d'épuration☐ Ventilation primaire☐ Ventilation secondaire avec un extracteur statique ou éolien**Autres dispositifs de prétraitement éventuels :**☐ Préfiltre de :m³☐ Bac à graisse de :m³☐ Autres (préciser) :

DISPOSITIF D'ANC ENVISAGÉ (SUITE)

Traitement

Distance minimale : par rapport à l'habitation :m (≥ 5 m)
par rapport aux limites de propriétés :m (≥ 3 m)
par rapport aux arbres :m (≥ 3 m)

Filières avec infiltration par le sol

- ☐ Tranchées d'épandage à faible profondeur (tuyau à 30 cm de la surface maximum)
Nombre de tranchées : Longueur totale :ml
- ☐ Lit d'épandage à faible profondeur (tuyau à 30 cm de la surface maximum)
Longueur :m Largeur :m Surface :m²
- ☐ Tertre d'infiltration
Longueur :m Largeur :m Surface :m²
- ☐ Filtre à sable vertical non drainé
Longueur :m Largeur :m Surface :m²

Filières drainées

- ☐ Filtre à sable vertical drainé
Longueur :m Largeur :m Surface :m²
- ☐ Filtre à sable horizontal drainé
Longueur :m Largeur :m Surface :m²
- ☐ Massif de zéolithe (filtre compact)
Épaisseur :m Surface :m²
- ☐ Filières agréées : Numéro national d'agrément :
Modèle : Nombre d'EH :
- ☐ Autres (à préciser) :
Longueur :m Largeur :m Surface :m²

Rejet (pour les dispositifs drainés uniquement)

- ☐ Tranchées d'infiltration : Dimensions
- ☐ Réseau d'eaux pluviales (joindre l'autorisation de rejet de L'Agglo du Pays de Dreux)
- ☐ Cours d'eau (joindre l'autorisation de rejet)
- ☐ Puits d'infiltration (joindre l'étude hydrogéologique et l'autorisation de rejet)
- ☐ Autres (fossé, mare, ...), préciser : (joindre l'autorisation de rejet, le cas échéant)

Rappel : Les rejets, même d'eaux traitées, sont interdits dans un puisard, puits perdu, puits désaffecté...



i POUR LE BON DÉROULEMENT DU CONTRÔLE

Le propriétaire doit veiller à :

- ❖ **Fournir les éléments nécessaires au contrôle**, tout dossier incomplet aboutira sur un avis défavorable.

Déclaration du demandeur

A) Je confirme avoir pris connaissance des conditions financières de réalisation du contrôle :

PRESTATION	RENSEIGNEMENTS DÉLIVRÉS	Coût 2026 (TTC)*
Contrôle de conception	• Avis sur la conformité de la filière d'ANC prévue	181,37 €
Dossier incomplet	• Impossibilité d'effectuer le contrôle pour manque de pièces • Nécessité de plusieurs instructions du SPANC	30,76 €

**Tarifs actualisables chaque année – (TVA 10%)*

La réalisation d'un **contrôle de conception pour la mise en place d'une installation d'assainissement non collectif est obligatoire** afin de statuer sur le caractère conforme des dispositifs qui sont envisagés.

B) Je m'engage à :

- Payer le coût du contrôle et les éventuels coûts supplémentaires (dossier incomplet), **auprès de la régie de recette du SPANC par chèque à l'ordre du Trésor Public** ou espèces uniquement au SPANC, 19 rue Jean-Louis Chanoine à DREUX;
- Ne pas entreprendre les travaux **AVANT** réception de l'**AVIS FAVORABLE** du SPANC
- Respecter **le projet d'assainissement en son entier tel que validé** par le service (emplacement de l'installation, sortie des eaux usées, dimensionnement...)
- Réaliser l'installation d'ANC, conformément à la réglementation en vigueur et aux dispositions fixées par le SPANC.
- Prévenir le SPANC, **7 JOURS OUVRÉS AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX** pour convenir d'un rendez-vous pour effectuer le contrôle de bonne exécution des travaux.

DATE :

SIGNATURE :